

Pau, le

2 8 JAN. 2019

SOLIDARITÉS HUMAINES

Affaire suivie par : Olivier HIROUX Téléphone : 05 59 11 40 80

Email: olivier-HIROUX@le64.fr

Référence: OH/MMA

Monsieur Jean-Noël ETCHEVERRY ASSOCIATION BIZI CENTRE D'ACCUEIL AUTOPORT RUE DE L'AUTOPORT 64700 HENDAYE

Objet: votre courriel en date du 11 janvier 2018 relatif à la situation de M. Moriba KOIVOGUI

Monsieur,

Par courriel référencé ci-dessus, vous m'interpellez sur la situation de Monsieur Moriba KOIVOGUI, personne étrangère s'étant déclaré mineur non accompagné auprès de mes services de l'aide sociale à l'enfance.

Vous faîtes état de dysfonctionnements dans l'évaluation de sa minorité et portez doléances sur la conduite des vérifications à son encontre ; vous rejetez également les conclusions et décisions judiciaires et administratives dans ce dossier ; j'en prends acte.

Je tenais cependant à vous informer des éléments suivants dans la limite du secret judiciaire et professionnel qui s'impose à moi dans le cadre des procédures d'appel en cours.

M. KOIVOGUI a fait l'objet de vérifications dans le cadre des lois et textes réglementaires qui s'imposent en la matière tant des services de l'aide sociale à l'enfance que des services de police et de justice ; que la complexité de la situation a conduit les autorités judiciaires sur saisine du Parquet à engager des procédures civiles et pénales, notamment concluant à un non-lieu en assistance éducative par le juge des enfants ; que mes services dans le cadre de la mission d'aide à l'enfance exécute les décisions judiciaires et mettent en œuvre les mesures adéquates ; la Cour d'appel a tenu son audience le 9 janvier et mis leur décision en délibéré au 13 février. Ainsi, il appartiendra à chacun de prendre acte du délibéré à venir.

Je tiens en cette attente à souligner le travail difficile et complexe de mes services et de nos opérateurs pour chaque situation humaine se présentant. Je souligne l'effort conséquent du Département pour donner à chaque mineur non accompagné les conditions d'accueil et de prise en charge les meilleures pour assurer non seulement son présent mais également son devenir sur le territoire national. Je rappelle à ce titre que ce sont plus de quatre cent mineurs étrangers actuellement accueillis par l'aide sociale à l'enfance et pour certains d'entre eux il convient de rappeler l'excellence de leur parcours et de leurs diplômes.

Je crois nécessaire que chacun se situe avec raison et modération sur son champs de compétences et ma responsabilité est celle d'assurer la protection des enfants et exclusivement celle-ci. Telles sont les informations que je suis en mesure de vous transmettre.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Eric MORATILLE

Directeur Général des Services